

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**



**Office Burundais pour la Protection de  
l'Environnement**

### **POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) BOTANISTE AU SERVICE DE RECHERCHE EN BIODIVERSITÉ DE L'OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **1. Contexte et justification**

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) est un établissement public doté de la personnalité juridique et d'un patrimoine propre, placé sous la tutelle du ministère ayant l'environnement dans ses attributions. Il est chargé de la protection de l'environnement et de la biodiversité au Burundi, ainsi que de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, conformément au Décret n°100/240 du 29 octobre 2014 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'OBPE.

Dans le cadre de ses missions, l'OBPE, à travers son Service de Recherche en Biodiversité, conduit des activités de recherche, d'inventaire, de suivi et de conservation de la biodiversité (flore, faune, écosystèmes), en particulier au sein des aires protégées, forêts naturelles, zones humides et autres habitats d'intérêt écologique.

Afin de renforcer les capacités scientifiques dans les domaines de la botanique (flore, végétation), l'OBPE recrute un(e) Botaniste de niveau Master en Biologie.

#### **2. Objet du recrutement**

Les présentes Termes de Référence ont pour objet de définir le profil, les missions, les tâches, les responsabilités, les qualifications requises et les modalités de recrutement pour le poste de Botaniste au Service de Recherche en Biodiversité de l'OBPE.

#### **3. Lieu d'affectation**

- Lieu principal d'affectation : Laboratoire du Service de Recherche en Biodiversité, à Jabe, (ou autre site de recherche officiel de l'OBPE, le cas échéant).
- Le/la Botaniste effectue des missions fréquentes sur le terrain dans les différentes aires protégées, forêts, zones humides et autres sites d'étude à travers le pays.
- Il/elle collabore étroitement avec les antennes provinciales, les gestionnaires d'aires protégées, les universités et centres de recherche partenaires.

#### **4. Position hiérarchique**

- Le/la Botaniste est rattaché(e) administrativement au Chef de Service de Recherche en Biodiversité.
- Il/elle travaille sous la supervision directe du Chef de Service et en coordination avec les autres chercheurs et techniciens du service (écologues, zoologistes, taxonomistes, etc.).
- Il/elle peut être amené(e) à encadrer des assistants de recherche, stagiaires et équipes de terrain pour les activités liées à la flore et à l'entomofaune.

#### **5. Missions principales du poste**

Le/la Botaniste a pour missions principales de :

- Conduire et appuyer des recherches scientifiques sur la flore, la végétation au Burundi ;
- Contribuer à l'inventaire, à la taxonomie, à la cartographie et au suivi de la biodiversité (plantes) dans les différents écosystèmes ;
- Favoriser la conservation de la biodiversité par la production de connaissances utiles à la gestion des aires protégées et des ressources naturelles ;
- Contribuer à la valorisation scientifique (rapports, publications, bases de données) et à la diffusion des résultats de recherche.

#### **6. Tâches et responsabilités**

##### **6.1. Recherches et inventaires floristiques et entomologiques**

Le/la Botaniste devra :

- Participer à la définition des thèmes et protocoles de recherche sur la flore, la végétation ;
- Conduire ou co-conduire des inventaires floristiques dans les aires protégées, forêts naturelles, plantations, zones agricoles, zones humides, etc.
- Procéder à la collecte d'échantillons (plantes,) conformément aux règles éthiques et réglementaires (autorisation de collecte, quotas, conditions de prélèvement) ;
- Utiliser et/ou contribuer à la mise à jour de clés de détermination et d'outils taxonomiques pour l'identification des espèces ;
- Participer à la constitution et à la gestion des collections de référence (herbier) au sein de l'OBPE, en collaboration avec les institutions partenaires le cas échéant.

##### **6.2. Analyse, traitement des données et rédaction scientifique**

- Assurer la saisie, la gestion et l'analyse des données de terrain (listes d'espèces, abondance, données écologiques, localisation, etc.) en utilisant des outils adaptés (bases de données, SIG, logiciels statistiques de base) ;
- Contribuer à l'analyse des communautés végétales (richesse spécifique, diversité, structure, répartition, menaces) et à l'évaluation de l'état de conservation des habitats

- Rédiger des rapports d'inventaire, rapports de mission, notes techniques et contributions aux rapports nationaux et aux plans de gestion d'aires protégées ;
- Participer à la rédaction de publications scientifiques ou techniques (articles, fiches d'espèces, guides, manuels) en collaboration avec l'équipe de recherche et les partenaires académiques.

### **6.3. Appui à la conservation et à la gestion de la biodiversité**

- Identifier, sur base des résultats de recherche, des espèces et habitats prioritaires pour la conservation (espèces endémiques, menacées, invasives, habitats rares ou dégradés) ;
- Formuler des recommandations de gestion pour la conservation de la flore et de la végétation d'intérêt, en appui aux gestionnaires d'aires protégées et aux décideurs ;
- Contribuer à la mise à jour des listes d'espèces (listes rouges, listes nationales d'espèces protégées, etc.) en collaboration avec les institutions compétentes ;
- Participer à la conception et, le cas échéant, à la mise en œuvre de projets de restauration écologique, de réintroduction ou de gestion des espèces envahissantes.

### **6.4. Formation, sensibilisation et collaboration scientifique**

- Appuyer la formation et l'encadrement d'assistants de recherche, de techniciens, de gardes, d'étudiants (stages, mémoires) sur les aspects de botanique de terrain ;
- Participer à des ateliers, séminaires et conférences scientifiques ou techniques nationales et, le cas échéant, régionaux/internationaux ;
- Contribuer à la sensibilisation des communautés locales, des scolaires et des partenaires sur l'importance de la flore, de la végétation pour le fonctionnement des écosystèmes et le bien-être humain ;
- Renforcer les collaborations avec les universités, instituts de recherche, musées, ONG et réseaux scientifiques concernés par la botanique, et la conservation de la biodiversité.

### **6.5. Autres tâches**

- Participer aux autres activités du Service de Recherche en Biodiversité selon les besoins (études floristiques générales, suivi d'indicateurs de biodiversité, mise en place de bases de données, etc.) ;
- Exécuter toute autre tâche en lien avec ses compétences, confiée par le Chef de Service, la Direction des forêts ou la Direction Générale de l'OBPE.

## **7. Profil et qualifications requises**

- Être titulaire au minimum d'un Master en Biologie (ou Master équivalent : biologie des organismes, sciences naturelles, conservation de la biodiversité, botanique, ou discipline étroitement apparentée), délivré par une université reconnue ;
- Avoir une spécialisation avérée et/ou une mémoire de fin d'études dans l'un au moins des domaines suivants : botanique, écologie végétale, ou domaines proches impliquant ces thématiques ;

- Avoir une bonne maîtrise des méthodes de terrain en écologie et en biodiversité (placettes, transects, relevés de végétation, GPS, etc.) ;
- Avoir des notions en gestion et analyse de données de biodiversité (Excel, éventuellement logiciels statistiques de base, SIG/GPS souhaités) ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction scientifique et technique en français (rapports, articles, notes de synthèse) ;
- Maîtriser le kirundi (communication de terrain) ; la connaissance de l'anglais scientifique constitue un atout important ;
- Faire preuve de rigueur scientifique, curiosité, sens de l'observation, capacité d'analyse ;
- Être disposé(e) à effectuer des missions fréquentes sur le terrain, parfois dans des conditions difficiles (zones reculées, relief, climat) ;
- Avoir le sens du travail en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec des institutions diverses
- Être de bonne moralité et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation incompatible avec les fonctions envisagées.

## 8. Durée du contrat et régime de travail

Dispositions prévues dans les statuts du personnel de l'OBPE.

## 9. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de l'OBPE, précisant clairement le poste sollicité : « Botaniste au Service de Recherche en Biodiversité » à déposer au secrétariat de la Direction Général de l'OBPE à Gitega, Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe au plus tard le 15/Juillet/2026 à 15H00;
2. Un curriculum vitae détaillé, daté et signé, avec au moins trois personnes de référence (dont au moins un encadreur académique ou scientifique) ;
3. Des copies certifiées conformes des diplômes universitaires ;
4. Une copie du mémoire de Master ou de travaux scientifiques pertinents ;
5. Une copie de la carte d'identité nationale ;
6. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
7. Tout autre document jugé pertinent par le/la candidat(e) (publications, communications, certificats de formations, etc.).

## 10. Mode de sélection

Le recrutement du/de la Botaniste se fera selon les étapes suivantes :

### 10.1. Réception et enregistrement des dossiers

- Les dossiers de candidature sont reçus jusqu'à la date limite indiquée dans l'avis ;

- Tous les dossiers sont enregistrés dans un registre ou fichier dédié (référence, nom, date de dépôt, mode de dépôt).

## **10.2. Vérification de la conformité administrative**

- Présence de tous les documents exigés ;
- Respect du niveau de diplôme requis (Master en Biologie ou discipline apparentée) ;
- Respect des conditions générales indiquées dans le TDR.

Seuls les dossiers complets et recevables passent à l'étape de présélection.

## **10.3. Présélection sur dossier**

Un comité de sélection désigné par la Direction Générale de l'OBPE procède à l'analyse des dossiers recevables, sur base d'une grille de notation prenant en compte notamment :

- Adéquation des diplômes et de la spécialisation (botanique, entomologie, écologie de la biodiversité) ;
- Qualité et pertinence du mémoire de Master et/ou des travaux de recherche ;
- Expériences de terrain et participation à des projets d'inventaire ou d'étude de la biodiversité ;
- Compétences en analyse de données et rédaction scientifique ;
- Autres atouts pertinents (publications, formations complémentaires, expérience dans des aires protégées, etc.).

Une liste restreinte de candidat(e)s présélectionné(e)s est établie.

## **10.4. Test écrit technique (le cas échéant)**

Les candidats(e)s présélectionnés(e)s peuvent être soumis(es) à un test écrit technique permettant d'apprécier :

- Les connaissances de base en botanique, écologie végétale (notions d'identification, classification, écosystèmes, interactions, menaces) ;
- La maîtrise des concepts clés de biodiversité et de conservation ;
- La capacité d'analyse de données simples (lecture de tableaux, graphiques, interprétation de résultats) ;
- La capacité de rédaction de réponses structurées en français.

## **10.5. Entretien**

Les candidats retenu(e)s sont invités(e)s à un entretien oral devant le comité de sélection afin d'évaluer :

- La motivation pour le poste et l'engagement en faveur de la recherche et de la conservation de la biodiversité au Burundi ;
- La compréhension des missions de l'OBPE et du Service de Recherche en Biodiversité ;
- Les aptitudes en travail de terrain, en travail d'équipe, en collaboration avec des partenaires ;

- La capacité à communiquer clairement les résultats scientifiques à des publics variés (décideurs, communautés, partenaires) ;
- L'éthique du travail, la rigueur, l'autonomie et la capacité à travailler sous pression et en milieu difficile.

#### 10.6. Pondération des résultats et classement final

Les résultats des différentes étapes sont combinés selon une pondération définie par l'OBPE, par exemple :

- Présélection sur dossier : 30 %
- Test écrit technique : 40 %
- Entretien oral : 30 %

Un classement final des candidats(e)s est établi sur base de la note totale obtenue. Le/la candidat(e) ayant obtenu la meilleure note et ayant satisfait à toutes les conditions est proposé(e) à l'engagement.

#### 10.7. Validation et notification

- La proposition de recrutement est soumise à la Direction Générale de l'OBPE pour validation, conformément aux textes en vigueur ;
- Les candidats retenu(e)s et non retenu(e)s sont informé(e)s des résultats selon les procédures internes de l'OBPE ;
- L'OBPE se réserve le droit de ne pas pourvoir le poste si aucun(e) candidat(e) ne répond aux critères requis.

#### 11. Dispositions finales

Les présents Termes de Référence peuvent être complétés ou précisés, si nécessaire, par les dispositions internes de l'OBPE relatives à la gestion des ressources humaines, à la recherche scientifique et à la conservation de la biodiversité.

Fait à Gitega, le 24 / Juin / 2026

Le Directeur Général de l'OBPE

Ir HATUNGIMANA Berchmans

